

Le gestionnaire location, le bon interlocuteur

A l'heure où la Ministre de tutelle, présente son projet de loi sur les rapports entre propriétaires, locataires et gérant, il est bon de rappeler que bien que le service de gestion de location est entièrement pris en charge par le propriétaire (c'est lui en effet qui paye les honoraires et lui seul) les locataires sont les principaux bénéficiaires des services d'un professionnel aguerri aux différents problèmes de la location d'un bien immobilier. Si l'on devait donner quelques chiffres, sur 10 appels téléphoniques que nous traitons pour un logement 9 viennent des locataires. Combien de fois, le gérant est-il au téléphone auprès du propriétaire pour valider des demandes des locataires légitimes. Les tribunaux d'instances, les commissions de conciliation sont encombrés par des litiges entre particuliers (propriétaire vs/ locataire) par manque de connaissance de part et d'autres des droits et devoirs de chacun.

Les services payés par le propriétaire bénéficie donc aussi au locataire alors pourquoi Madame la Ministre veut-elle faire supporter les honoraires de recherche de locataire uniquement au propriétaire, là est la question, par dogme ? par méconnaissance du métier ? ni l'un ni l'autre bien sûr mais tout simplement pour des raisons politiques. Le gouvernement actuel est très largement soutenu par un électorat de locataires, en supprimant la part des locataires sur les honoraires de recherche, Madame la Ministre donne des gages à son électorat.

C'est triste mais depuis la nuit des temps nos élus n'agissent souvent que par clientélisme. Encore une fois, une loi imparfaite (certains points sont des avancées positives) qui risque de rendre encore plus difficile l'accès aux logements pour les candidats locataires et notamment les plus fragiles.

Domage ...